



Agence Nationale
d'Investigation Financière
du Gabon



Mise en œuvre du Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

Titre du projet : Appui à la Lutte Contre la Corruption dans le secteur forestier

Activité : Mission de sensibilisation et d'information sur la lutte contre la corruption dans le secteur forestier ; Cas de l'exploitation illégale du Kévazingo (29 juin – 11 juillet 2015)

RAPPORT DE MISSION



Par : Protet J. ESSONO ONDO, Olivier MEYE OBIANG, Davy T. MENDENE ABESSOLO, Botrin EBANG MINKO, Mathieu BIDEGAIN, Alexandre LAURET, Dylan THOMAS

Juillet 2015

Table des matières

I.	Contexte de la mission.....	1
II.	Objectifs de la mission	4
III.	Déroulement de la mission.....	5
	Après des autorités d'Oyem et de Bitam	5
	Après des communautés.....	6
	Sensibilisation.....	14
	Visite de terrain	15
	Remise de documents aux communautés	15
	Point sur la participation	16
IV.	Difficultés rencontrées	17
V.	Bilan des rencontre avec les villageois	18
VI.	Propositions/Recommandations des populations.....	20
VII.	Résultats de la mission.....	22
VIII.	Conclusions	26
IX.	Références.....	28

I. Contexte de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux, des campagnes de sensibilisations ont été organisées dans plusieurs secteurs de l'administration gabonaise. Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet d'Appui à la lutte contre la corruption et le Blanchiment des Capitaux (LCCBC). L'ONG Brainforest a été identifiée et responsabilisée pour mener la Campagne nationale de LCCBC dans le secteur forestier. Pour commencer cette mission dans le secteur forestier, il était nécessaire de cibler un exemple pouvant servir de fil rouge pour illustrer les faits de corruption et d'enrichissement illicite dans ledit secteur. C'est dans ce contexte que la campagne a été focalisée sur l'exploitation illégale et abusive du ***Guibourtia tessmannii*** (Bubinga ou Kévazingo).

En général, le Bubinga est une essence populaire tant dans le commerce local qu'international. Le *G. tessmannii* a une forte ressemblance au bois de rose de Madagascar et est souvent utilisé à la place des espèces de bois plus coûteux. Cette espèce présente aussi plusieurs types de grains décoratifs tels que pommelé, et chutes d'eaux, qui font de ce bois, un bois unique. Il a également un ratio dureté-poids exceptionnel. On signale aussi que le Bubinga est résistant aux attaques des termites et xylophages marins. Ses usages courants inclus : le plaquage, l'incrustation en bois, l'ameublement, l'ébénisterie, les copeaux et d'autres articles spécialisés. Puisque les arbres du *G. tessmannii* peuvent être très grands, les extrémités naturellement affûtées de bois ont été aussi utilisées pour les dessus de tables et autres projets spécialisés¹. Cette espèce subit de fait une pression importante due à ses qualités, sa rareté et à la polyvalence de ses usages. Cette pression est d'autant plus grave que la rareté de l'arbre est doublée d'une très grande valeur traditionnelle : « *Le Kévazingo est un arbre à palabre, sous cet arbre se déroulaient des cultes traditionnels et tout autre arbre qui pousse à côté a des vertus médicinales* » (un notable du village Ma'Ameni). De nombreux villages ont effectivement été construits aux alentours ou près de cet arbre et d'autres portent même son nom (Oveng, en Fang) avec plusieurs variantes.

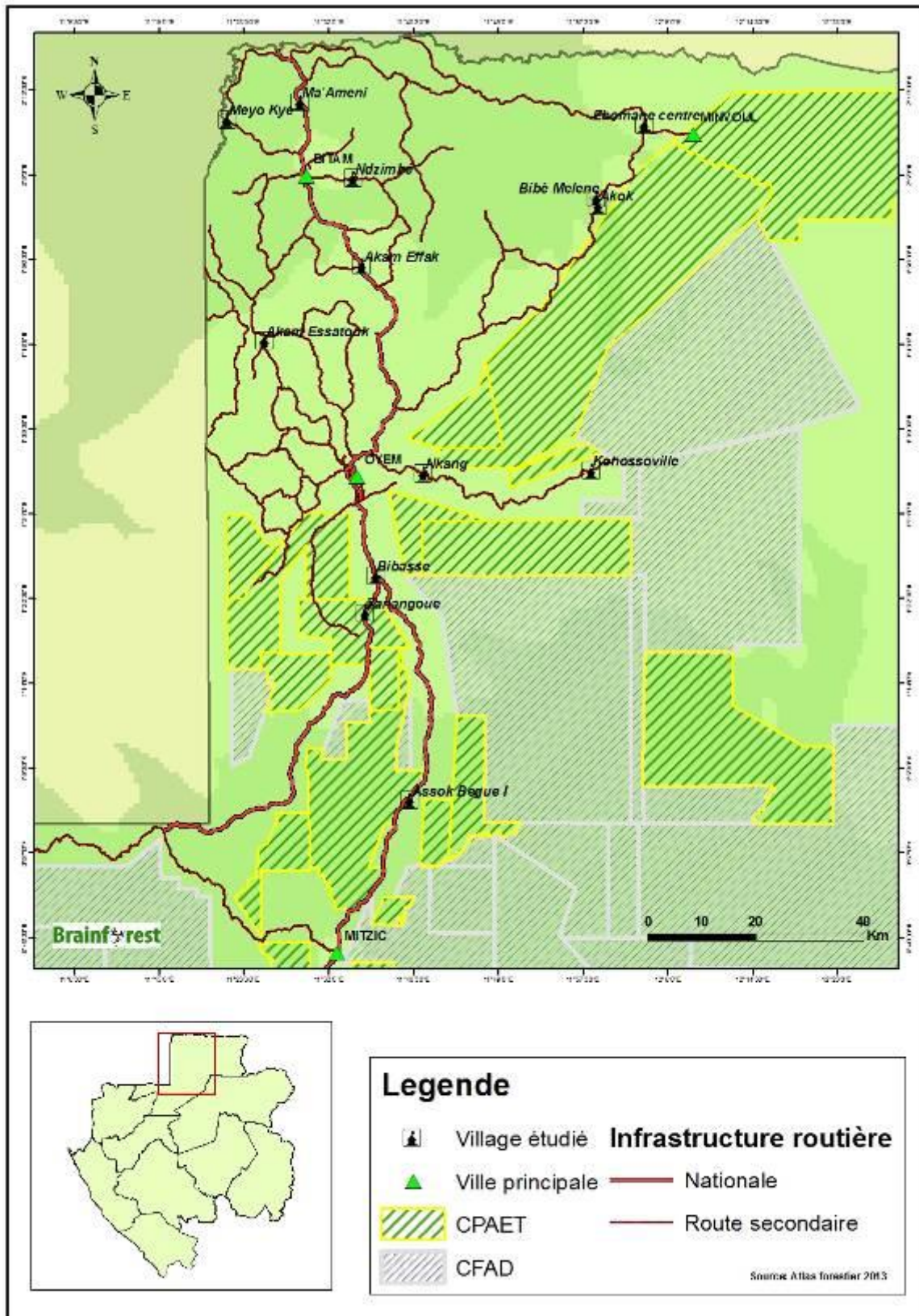
¹ voir <http://www.wood-database.com/lumber-identification/hardwoods/bubinga/>

L'arbre a acquis une importance plus culturelle qu'économique pour les populations. Pourtant, depuis plusieurs années, de nombreuses coupes (abusives et/ou illégales) de cet arbre sont réalisées.

Sur les cours mondiaux, le prix du Kévazingo a explosé, atteignant les deux millions (2 000 000) de FCFA le m³ (sur les marchés asiatiques). Ce fort essor a entraîné une course au Kévazingo par plusieurs particuliers et entreprises. En achetant cet arbre auprès des populations à un prix dérisoire, inférieur au tarif officiel de 136 500 FCFA défini par l'Arrêté n°00187/MEFBP du 09-02-2009 Fixant les valeurs mercuriales des bois en grumes à l'exportation², les bénéfices réalisés sont ainsi énormes. Malheureusement, cet enrichissement ne profite qu'à des individus précis. Ni l'État, ni les populations locales ne voient les retombées de cette exploitation frauduleuse.

C'est donc dans cette optique que la mission a organisé des rencontres dans des villages et regroupements de villages du Woleu-Ntem, plus précisément dans les départements du Woleu, du Ntem et du Haut- Ntem, pendant la période allant du 29 Juin au 11 Juillet 2015 (voir Carte ci-après).

² Une nouvelle mercuriale est disponible, d'après le Directeur provincial des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem, où le m³ du Kévazingo serait maintenant à 180 000 FCFA



Carte 1 : Villages visités

II. Objectifs de la mission

Les objectifs poursuivis au cours de cette mission étaient les suivants :

- **Prendre un premier contact avec les populations victimes de l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo.** Il s'est agi de discuter avec les populations afin de relever les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées. Les informations recueillies permettront de connaître un peu plus l'exploitation illégale du Kévazingo et les mécanismes qui la régissent. En ayant une meilleure connaissance de cette exploitation illégale, Brainforest et ses partenaires pourront mieux orienter les campagnes futures.
- **Informers les villageois sur leurs droits, leurs devoirs, le potentiel de leur forêt et sur la nécessité de la protéger.** La forêt est un bien précieux, certes renouvelable, mais dans un laps de temps très long. Le Kévazingo met par exemple plusieurs siècles à arriver à maturité. La forêt est aussi le moyen permettant aux populations locales de vivre et de se développer. La gestion et l'exploitation de cette forêt est régie par un ensemble de textes de lois bien définis par le Législateur et dont les différents départements ministériels sectoriels sont les principaux responsables pour leur application sur le terrain, et en particulier le ministère en charge des forêts pour ce qui concerne le secteur forestier. Cependant, on constate que les populations sont souvent maintenues dans l'ignorance de ces lois le plus souvent par l'absence de sensibilisation et d'information de la part des agents qui sont beaucoup plus enclins à la répression, bien que certains agents justifient le manque de campagnes de sensibilisation de leur part du fait du manque de moyens matériels, financiers et humains..
- **Ecouter les attentes et propositions des populations vis-à-vis des différents thèmes abordés :** Les populations ont un droit de parole qui est le plus souvent ignoré des agents et autorités locales. C'est notamment le rôle des ONG comme Brainforest de se mettre à la disposition des populations afin de les sensibiliser, les former mais aussi les accompagner dans les différents cadres de dialogue/concertation pour la gestion durable des ressources naturelles de manière inclusive et effective.

- **Discuter avec les villageois des alternatives efficaces (notamment l'exemple des Forêts Communautaires) pour lutter contre l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo et des autres essences rares.** La mission est d'abord une campagne de sensibilisation et d'information sur l'exploitation illégale. Elle vise cependant à apporter des tentatives de réponse auprès des populations.
- **Rencontrer les membres de la Forêt Communautaire de Nkang. Cette rencontre est importante dans le déroulement de la mission.** La forêt communautaire de Nkang a été créée en 2012. Il s'agit d'observer l'évolution de cette communauté afin de commencer à entrevoir un certain nombre d'éléments : les points positifs, les points négatifs, les points sensibles, comment les difficultés ont été résolues ? Quelles sont celles qui persistent ? Obtenir ces informations permettra d'aider d'autres communautés à surpasser certaines difficultés dans l'élaboration ou la gestion future de leur propre forêt communautaire.
- **Repérer les villages sur lesquels concentrer la campagne de sensibilisation pour la suite.** Repérer les villages dans lesquels l'exploitation illégale est intense et qui ont le plus besoin d'un appui immédiat. Des villages qui ont des conflits avec des exploitants forestiers ou simplement il peut s'agir de villages désirant obtenir une forêt communautaire.

III. Déroulement de la mission

Dans le souci d'atteindre les objectifs escomptés, la mission a été organisée de la manière suivante :

Auprès des autorités d'Oyem et de Bitam

Après les civilités d'usage, des réunions formelles ont été organisées dans les locaux du Gouvernorat du Woleu-Ntem et au Conseil Départemental du Ntem. Les listes de présence sont annexées au présent rapport.

Pour l'essentiel, les échanges ont porté sur les objectifs visés par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux, avec un accent sur l'exploitation illégale du Kévazingo qui, semble-t-il, devient un problème d'envergure nationale.

C'est l'occasion de noter qu'à l'issue de ces réunions tout en encourageant l'équipe quant à son initiative, les autorités ont promis apporter leur soutien au projet car, « *si aucune mesure n'est prise pour freiner ce trafic, c'est le pays qui en pâtira.* »



Photo 1 : Séance de travail au Conseil Départemental du Ntem

Auprès des communautés

Des visites ont été effectuées dans 13 villages situés dans les départements du Woleu, du Ntem et du Haut-Ntem confrontés au problème d'exploitation abusive et illégale du Kévazingo. Il s'agit notamment du Regroupement d'Ebomane, Bibe Melene, Akok, Sous-préfecture de Meyo Kyé, Akam Effack, Akom Essatouk, Nkang, Regroupement de Konossoville, Zanangoué (ou Zangoué), Bibasse, Ndzimbe, Ma'Ameni et Assok Begue.

La sensibilisation a consisté en de réunions avec les membres des communautés concernées. Pour ce faire, et dans le but de recueillir un maximum d'informations, les échanges ont été menés sous forme d'entretiens semi-directifs sur la base d'un

questionnaire préalablement établi et pour la plupart des cas en langue vernaculaire (Fang).

La synthèse des informations et les recommandations des communautés par village ont été résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Synthèse des informations et recommandations des communautés

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
Regroupement d'Ebomane	*Besoin d'être édifier sur leurs droits face à des intermédiaires ou des sociétés forestières.	*Un ancien notable de Minvoul a cherché à leur acheter un Kévazingo.	*Aucune	*Pas de coupe de Kévazingo dans ce village. *La population ne connaît pas le concept de forêt communautaire
Alene	*Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	*Problèmes avec un intermédiaire qui est venu leur demandé de couper un Kévazingo et qui a voulu partir avec le bois sans payer.	*Aucune	*Coupe illégale de Kévazingo dans ce village. *La population ne connaît pas le concept de forêt communautaire
Bibe Melene et Akok	*Besoin d'être édifier sur leurs droits face à des intermédiaires ou des sociétés forestières.	*comment reconnaître un faux document, de fausses autorisations si on les leur présente. *la précarité et l'ignorance sont en partie responsables du succès de cette exploitation illégale.	*Aucune	*Ils ont une forêt communautaire mais ils ont une convention provisoire. *les populations ignoraient la valeur réelle du prix du mètre cube de Kévazingo.

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
Sous-préfecture de Meyo Kyé	<ul style="list-style-type: none"> *Besoin de justice sur l'enrichissement illicite présumé de certains agents des forces de l'ordre de leur localité à la frontière. *Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leurs forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> *Désinformation sur le prix du mètre cube de Kévazingo. * Plainte des villageois sur un enrichissement illicite d'une autre forme (les agents de la Brigade de gendarmerie et ceux placés à la frontière s'enrichiraient de façon illicite). 	<ul style="list-style-type: none"> *Que les lois soient appliquées afin que ceux qui s'enrichissent illégalement soient appréhendés. 	<ul style="list-style-type: none"> *Pas d'exploitation illégale de Kévazingo. *Colère de la population vis-à-vis des Agents des forces de l'ordre de leur localité. *complicité présumé de certains agents des Eaux et Forêts dans le trafic de Kévazingo.
Akam Effack	<ul style="list-style-type: none"> *Besoin d'informations. *Besoin d'avoir accès à leurs plantations, anciens villages, anciens cimetières. 	<ul style="list-style-type: none"> *Problème avec les limites de la concession forestière de la société TTIB. *Les Eaux et Forêts les renvoient à leur sort. 	<ul style="list-style-type: none"> *Que Brainforest continue ce type de campagne. *Que leurs droits soient respectés. 	<ul style="list-style-type: none"> *La population ne connaît pas ses droits. *Elle n'a plus confiance aux agents des Eaux et forêts. *Elle est en mauvais termes avec les agents des Eaux et forêts.
Akom Essatouk	<ul style="list-style-type: none"> *Besoin de relancer le dossier de leur cahier de charges avec TTIB (voir annexes). *Besoin des copies de textes de lois concernant les devoirs des sociétés envers les populations vivant dans ou autour de leur permis d'exploitation. Et les textes concernant les droits et devoirs des populations envers les sociétés forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> *Désinformation sur le prix du mètre cube de Kévazingo (16.000 FCFA/ m³ au départ, puis 30.000FCFA/ m³). *TTIB dit qu'il a un permis sur l'exploitation de leur forêt mais c'est aux villageois qu'il demande de couper le bois dont 	<ul style="list-style-type: none"> *Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> *La population ne connaît pas ses droits. Elle est sous-informée. *Elle ne connaît pas le concept de forêt communautaire.

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
		<p>il a besoin.</p> <p>*TTIB a demandé aux villageois de faire un cahier de charge qui a été élaboré et soumis à leur appréciation mais depuis Janvier 2015, les villageois n'ont pas de suite.</p>		
Nkang	<p>*Besoin de diversifier les activités menées dans leur forêt communautaire.</p> <p>*Besoin des formations supplémentaires pour la gestion quotidienne de leur forêt communautaire.</p>	<p>*Problèmes avec l'intermédiaire (M. Nkoulou ?) qui était chargé d'exploiter leur forêt communautaire afin d'approvisionner la société TTIB.</p> <p>*L'exploitation forestière est suspendue pour le moment dans leur forêt communautaire.</p>	<p>*Que l'administration en charge des Forêts communautaire prévoit plus de formations.</p> <p>*que cette administration vulgarise et informe les autres villages et regroupement de villages sur le concept de forêts communautaires.</p>	<p>*Prise de conscience et appropriation du concept de foresterie communautaire, même si toutes les compétences requises ne sont pas encore réunies.</p> <p>*Union renforcée dans le village et pour ces communautés, la forêt communautaire est une façon pour eux de sécuriser une partie de leurs forêts.</p>
Konossoville	<p>*Besoin d'une meilleure connaissance de leurs droits et des dispositions concernant le partage des bénéfices dans le secteur forestier</p> <p>*Une meilleure prise en compte de leurs</p>	<p>*L'exploitation forestière de TTIB se déroule maintenant loin de leurs forêts</p> <p>*La majorité des Kévazingo exploitables avaient été coupée</p>	<p>*Etre sensibilisés sur les nouvelles dispositions liées au partage des bénéfices</p>	<p>*La population ne connaît pas encore assez bien le concept de forêt communautaire</p> <p>*Population sous-informée sur la loi forestière malgré le fait</p>

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
	revendications par TTIB	lorsque TTIB était encore dans leur voisinage *Aucune retombée positive de l'exploitation de leurs forêts		que TTIB est dans la zone depuis plus d'une dizaine d'années
Zanangoué	*Besoin que les ponts que Rougier Gabon avaient laissés soient détruits ou mieux contrôlés. *besoin d'avoir la nouvelle mercuriale pour négocier la vente de leur bois abandonné en forêt par M. Nkoulou.	*Mr Nkoulou a abattu des arbres (parmi lesquels le Kévazingo) qui sont encore à terre en forêt (2500 m ³ environ, selon un inventaire effectué avec les agents des Eaux et forêts). *Problème avec l'accès facile aux braconniers dans leur forêt grâce aux ponts laissés par Rougier Gabon et des routes secondaires ouvertes après Bibasse.	*Que leurs droits soient respectés.	*Mr NKOULOU cité plusieurs fois dans le problème d'exploitation illégale de Kévazingo. *les villageois se sont déjà mis en groupe et tiennent un cahier des essences recensées (inventaire fait avec les Eaux et Forêts).
Bibasse	*Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	*pas de problèmes particuliers au sujet de l'exploitation du bois ou du Kévazingo.	*Aucune	Les populations ne connaissent pas leurs droits.
Ndzimbe	*Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	*Désinformation sur le prix du mètre cube de Kévazingo (15.000 FCFA/m ³ . à partir de 90	*Aucune	*La population ne connaît pas ses droits. *Ils ne connaissent pas le

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
		cm de diamètre, il passe à 30.000 FCFA/m ³ et s'il est encore plus gros il passe à 50.000 FCFA/m ³).		concept de forêt communautaire.
Ma'Ameni	*Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	<p>*Désinformation sur le prix du mètre cube de Kévazingo (25.000 FCFA/m³, 20.000 FCFA et même 15.000FCFA).</p> <p>*le chef cantonnement des Eaux et Forêts leur aurait dit que le bois récupéré coûte 30.000 FCFA).</p> <p>*Les Agents des Eaux et Forêts leur ont dit que seules les sociétés sont habilitées à couper le bois.</p> <p>*Ils ont des Kévazingo abattus dans leur forêt laissé par DAN GABON (Chinois) qui n'avait pas d'autorisations mais pourtant était accompagné par le Préfet.</p>	*Que l'Etat paye le bois aux villageois et qu'il le revende lui-même aux entreprises désireuses de l'avoir.	<p>*Colère de la population qui ne sait plus à qui s'adresser si même les autorités (préfet, CC..) seraient dans ce trafic.</p> <p>*la population ne connaît pas ses droits.</p>
Assok Begue	*Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	*la société BSO aurait trompé les villageois. Elle a coupé du	*Qu'ils soient souvent informés de leur droit pour pouvoir se	*la population s'est vu exploité par manque de connaissance du

Villages	Besoins	Problèmes	Recommandations des villageois	Observations
		<p>bois dans leur forêt et n'a rien donné aux villageois.</p> <p>*Il leur a été dit qu'ils n'ont plus de forêt car toute leur forêt appartient déjà à la société BSO.</p>	<p>défendre face à ces sociétés sans scrupules.</p>	<p>code forestier. Ne connaissant pas leur droit la société forestière en a profité.</p> <p>* ils ne connaissent pas le concept de forêt communautaire.</p>

NB : Informations et données fournies par les communautés elles-mêmes

A. Activités menées

Sensibilisation

Le lancement de la sensibilisation a été effectué durant les deux premières journées par le Commissaire Membre de la CNLCEI. D'entrée de jeu, il présentait la délégation qui composait l'équipe (voir annexe 1) avant de décliner les objectifs de la mission et de resituer cette dernière dans son contexte. Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Document de stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Plusieurs domaines y sont ciblés ; et pour ce qui concerne le secteur forestier, l'accent est mis sur l'exploitation illégale d'une essence particulièrement menacée du fait de sa forte demande sur le marché, le Kévazingo, *Oveng* en langue Fang.

Le tour revenait ensuite à l'expert en exploitation forestière de Brainforest qui a établi le lien entre la corruption et le secteur forestier. Il a ensuite édifié les communautés sur la réglementation de l'exploitation forestière, les procédures d'obtention d'autorisations spéciales de coupe et de vente du bois ainsi que sur leurs droits. Pour ce qui est de la procédure de vente du bois, l'expert s'est focalisé sur le coût du mètre cube du Kévazingo. En effet, selon un nouvel arrêté fixant la mercuriale des bois en grumes, ce montant est de 180 000 FCFA. Il peut aller jusqu'à 400 000 FCFA lorsqu'il est négocié sur le marché national. Sur le marché international, le mètre cube de Kévazingo oscille entre 1 000 000 et 2 000 000 FCFA. Or, à ce qu'il paraît et d'après plusieurs témoignages concordants dans les différents villages, certains individus, souvent accompagnés des agents des Eaux et Forêts, sillonnent des villages pour acheter le mètre cube de Kévazingo à un montant allant de 15 000 FCFA à 50 000 FCFA « en fonction de la taille et du diamètre du pied de Kévazingo ».

L'occasion a également été donnée aux communautés d'être informées sur les alternatives à une exploitation de la forêt, à l'exemple de la forêt communautaire. Cette dernière constitue, selon l'article 156 de la Loi 16/2001 portant Code Forestier en République Gabonaise, une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan de gestion simplifié. Celle-ci constitue donc une forme de sécurisation de leurs forêts, ce qui fut confirmé par les populations du village de Nkang qui voient

effectivement en leur forêt communautaire une option pour sécuriser leurs ressources naturelles.

Visite de terrain

L'équipe de sensibilisation a rencontré les populations bénéficiaires de la forêt communautaire de Nkang. Cette forêt communautaire a été créée en 2012 sur une superficie de 2 973 ha. Lors de cette rencontre, l'objectif principal de la mission était d'abord porté sur le bilan de l'expérience des villageois. Les points positifs et les difficultés rencontrées ont été évoqués. Cela permettra à l'ONG Brainforest d'identifier de possibles points sensibles dans la création de forêt communautaire.



Photo 2 : Visite de la forêt communautaire de Nkang, site de la porcherie et des étangs de poissons

Remise de documents aux communautés

Il convient de souligner que la sensibilisation dans chaque village s'est achevée avec la remise aux communautés de prospectus et de posters présentant l'exploitation forestière en général, et les caractéristiques du Kévazingo. Outre ces brochures, des textes réglementaires ont été mis à la disposition de ces communautés afin qu'elles soient mieux informées aussi bien sur leurs droits, les procédures de création des forêts communautaires, de vente de bois en grumes, d'autorisation spéciale de coupe, le statut du bois abandonné et le cahier des charges contractuelles.



Photo 3 : Remise de supports de sensibilisation au village de Zanangoué

Point sur la participation

Au cours des sensibilisations, on a noté une forte implication des femmes. Dans plusieurs villages, elles se sont révélées comme des acteurs importants lors des débats par leurs activités (notamment la création d'association) ou leurs témoignages. Elles ont montré l'importance de leur rôle dans la communauté.



Photo 4 : Intervention d'une femme dans le village de Ma'Ameni

IV. Difficultés rencontrées

- Bien que ne concernant pas directement l'objet de la mission mais dont un lien peut être établi dans toute cette chaîne de l'exploitation et transport illégale du Kévazingo, la première difficulté rencontrée tient aux nombreux barrages des forces de l'ordre sur tous les axes empruntés et qui ont fait perdre beaucoup du temps à la mission. De plus, l'état précaire de certaines routes (notamment pour accéder aux villages les plus reculés) a ralenti la progression de la mission. C'est pour cette raison qu'il a été réalisé plusieurs modifications du calendrier de rencontres avec les villages pour éviter des allers – retours supplémentaires et certains villages tel que Mvane Essangui n'ont pas été visités du fait de l'impraticabilité de leurs voies d'accès.
- Regrouper les populations s'est parfois avéré difficile. Les missions de sensibilisation se sont déroulées en même temps que les activités quotidiennes des villageois. Certains d'entre eux ne pouvaient être présents ou sont arrivés en cours de réunion. Le manque de temps a été aussi un problème important. Dans le cadre de ces missions de sensibilisation, l'objectif était de rencontrer le plus de populations possibles (villages, regroupements) en un temps limité. Treize (13) villages (comprenant des regroupements) ont été visités.

V. Bilan des rencontres avec les villageois

Suite à ces rencontres avec les villageois, plusieurs éléments apparaissent :

- **Le constat général est un manque d'information ou une désinformation, entretenue ou non, des populations locales.** Plusieurs cas ont montré que les populations ignoraient leurs droits ou leurs devoirs, particulièrement vis-à-vis de la législation forestière. La forêt communautaire est pour beaucoup soit un terme inconnu, soit un concept vague. Très peu sont ceux qui ont une idée bien définie de ce qu'est la forêt communautaire. De même que certaines dispositions du Code forestier en vigueur (en lien avec les communautés locales et le Domaine Forestier Rural) leurs sont inconnues.

- **Il y a effectivement de l'exploitation illégale dans une bonne partie des villages visités.** En marge du marché légal, des filières s'activent de la prospection à l'exportation : d'après le rapport «*L'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences*» publié en commun par le ministère en charge des forêts et l'ONG Conservation Justice, «*Les réseaux sont organisés avec l'implication d'exploitants et de scieries avec l'intervention de prospecteurs et d'intermédiaires locaux et la complicité active ou passive d'agents de l'administration publique*». Pis, ces exploitants trouvent le moyen de blanchir ce bois exploité illégalement. Concrètement, ils usent de stratagèmes aussi sophistiqués que les autorisations de récupération des bois abandonnés, les ventes aux enchères (très répandues dans le Woleu-Ntem depuis début 2014), les transactions, la coupe sans permis ou hors permis et hors assiette annuelle de coupe³. Ces constats ont été également corroborés par les témoignages des populations dans la plupart des villages visités.

- **Cette exploitation illégale serait soutenue par quelques agents administratifs et étatiques.** L'exploitation du Kévazingo est un cas exemplaire pour montrer le degré de corruption des agents étatiques dans le secteur forestier en particulier. Dans la province du Woleu-Ntem, surtout les axes empruntés par l'équipe de mission et même sur l'axe Oyem-Libreville, on dénombre de nombreux barrages routiers sur la route. Les camions transportant du Kévazingo sont volumineux et ne devraient théoriquement pas passer inaperçus. Mais on constate que quel que soit le

³ In <http://gabonreview.com/blog/les-contrebandiers-kevazingo-du-gabon/>

statut du bois transporté (légal ou illégal), la grande majorité de ces camions franchissent tous ces barrages sans difficultés majeures et parviennent à leurs destinations respectives. Comment ? Ces trajets ne peuvent se faire que soit avec des fausses autorisations, soit avec la complicité passive ou active de certains agents ou encore des interventions de certaines hiérarchies. Par exemple, il nous revient que le Président du Conseil départemental du Ntem avait bloqué plusieurs camions chargés de Kévazingo au niveau de Bitam mais il avait reçu par la suite un coup de fil d'une autorité locale d'Oyem l'invitant à libérer les camions.

- **Les agents des Eaux et Forêts seraient complices de certaines sociétés et intermédiaires qui pratiquent à la fois la coupe illégale et la désinformation auprès des populations locales.** Dans l'ensemble des villages visités, il a été pointé l'importante implication de certains agents des Eaux et Forêts. D'après les communautés, ces agents seraient toujours « *du côté* » des entreprises ou des exploitants forestiers dans les nombreux litiges qui apparaissent entre les entreprises et les populations locales. Ils annoncent par exemple aux populations que le nouveau code forestier (loi 16/01) a annulé (abrogé) « les cinq kilomètres de forêts autour du village » qui leur avait été octroyé par la Loi N° 1/82 du 22 juillet 1982 dite loi d'orientation en matière des eaux et forêts et ce, sans préciser aux populations les dispositions liées aux droits d'usages coutumiers et au partage des bénéfices (Art. 251 de la loi 16/01). Nous avons ainsi par exemple des cas de conflits sur les limites entre les populations du village d'Akam Effack (Département du Ntem) et la société TTIB, dont les routes forestières se retrouvent à moins de 3 km du village d'après les populations, mettant ainsi en péril les zones d'activités (plantations, zones de pêche, anciens villages,...) de ces populations et limitant leur accès à leurs ressources coutumières et à certains sites sacrés (cimetières) ou historiques (site où reposent des soldats allemands tombés lors de la guerre de 1914-1918). Ce qui est une violation de leurs droits d'usages coutumiers.

- **Des agents des Eaux et Forêts sous-évalueraient le mètre cube de Kévazingo afin d'induire les populations en erreur.** N'utilisant pas les prix définis par la Mercuriale officielle qui fixe à 180 000 CFA minimum le m³ du Kévazingo, certains agents des Eaux et Forêts au niveau provincial viendraient informer les villageois que le prix du m³ du Kévazingo est aux alentours de 30 000 CFA, sinon entre 15 000 et 50 000 FCFA suivant les villages ou en fonction de la dimension (diamètre) de l'arbre.

- **Les populations ne savent plus à qui s'adresser lors d'un contentieux avec un intermédiaire ou une société** car pour elles, les agents des administrations locales soutiendraient ces opérateurs. Pour ces populations, elles n'ont pas de voies de recours puisque même les voies officielles de recours « *sont le plus souvent de connivence avec les exploitants.* » Les nombreuses communautés accueillirent ainsi avec intérêt la visite de cette campagne et de l'ONG. Cela leur a permis d'évoquer des témoignages et d'être écouté.

- **Il existe dans plusieurs villages des associations de femmes qui pratiquent l'Agriculture et la plupart de ces associations le font avec le concours du Projet de développement agricole et rural (PDAR).** Ces associations sont intéressantes car elles illustrent deux éléments importants. D'abord, elles permettent d'identifier l'importance des femmes dans le cadre local. Grace à ces associations, les femmes sont identifiées dans la réalisation de certaines activités clefs. Deuxièmement, ces associations permettent de dresser une première ébauche pour la conception de la forêt communautaire.

VI. Propositions/Recommandations des populations

Au terme de ces rencontres les populations ont émis un certain nombre de propositions synthétisées ci-après :

- **Multiplier ce type de rencontre.** Dans un contexte où les populations considèrent qu'elles n'ont qu'un soutien limité, ces campagnes leur permettent de relater leurs problèmes et leurs inquiétudes. La société civile s'avère être le dernier rempart vis-à-vis des autres parties prenantes. Ces dernières ne trouvent généralement pas d'appui ou l'accompagnement nécessaire (sensibilisation et information) venant des agents des Eaux et Forêts ou des autorités locales.

- **Vulgariser la loi forestière à travers ce type de campagne.** Réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation axée – avec des moyens visuels de communication – sur le code forestier. Ce type de campagne sera d'autant plus important qu'il y a actuellement un avant-projet de loi de Code des Eaux et Forêts qui est en élaboration en vue de la promulgation d'une nouvelle loi forestière. Sur le terrain, plusieurs constats ont été pointés du doigt concernant l'amalgame qui serait fait sur la juxtaposition de la loi de 1982 et du code forestier de 2001. Le nouveau

code forestier va apporter plus de complexité avec les nouveaux principes et concepts qui y seront développés. Il serait donc impératif d'aider les populations dans la compréhension de cette future loi forestière.

- **Donner aux communautés les outils nécessaires (Droits et devoirs) afin de mieux protéger et gérer leurs forêts.** A ce titre, de nombreux villages ont été intéressés par la création de la forêt communautaire qui serait une forme de sécurisation de leurs terres. Et à cet effet, un appui et un accompagnement de ces communautés seraient judicieux.

- **Empêcher ou limiter le passage des grumiers.** Ces populations pensent qu'en baissant le flux des camions de grumes, on diminuerait la quantité de bois sortant. L'idée ici pour ces populations, c'est de fixer les quotas de Kévazingo à exporter par an et par zone ou province et ceci passerait initialement par la connaissance de la ressource. Et si l'espèce est menacée, il y a lieu d'interdire son exploitation.

- **Amener et accompagner les sociétés à remplir leurs devoirs envers les populations.** Il a été démontré dans plusieurs villages, qu'en plus des violations des terres, aucun cahier des charges ni convention n'a été signé jusqu'à présent entre une communauté et les sociétés d'exploitations forestières, bien qu'il y ait eu pour certains villages quelques investissements mais qui ne sont pas représentatifs. Pourtant invitées par la TTIB elle-même à présenter leurs doléances et besoins suite à leurs revendications, les populations du village d'Akom Essatouk avaient tenu une réunion le dimanche 18 janvier 2015 afin d'élaborer un cahier de doléances qui fut transmis au courant du même mois à la société avec ampliations aux autorités locales. Ces doléances sont restées lettre morte jusqu'au moment de notre passage puisque 6 mois après, aucune suite n'a été donnée à ce dossier⁴.

- **Demande que l'Etat lui-même vienne payer leur bois.** Pour certains villages, il a été proposé que sur la base de la mercuriale et en fonction du marché que ce soit l'Etat lui-même, au travers du ministère en charge des forêts ou tout autre institution étatique, qui leur achète le bois et le « *revende par la suite aux sociétés et aux pays qui en ont besoin pour éviter qu'ils ne continuent d'être trompés et volés par les intermédiaires et les sociétés privés* ». En effet, pour ces communautés, « les

⁴ PV de réunion en annexe 2

terres appartenant à l'Etat » d'après la compréhension commune, il ne devrait pas avoir d'intermédiaires entre ces communautés et l'Etat, et dans ce schéma, l'Etat se chargera alors de vendre ce bois au plus offrant suivant les procédures qui seraient convenues.

VII. Résultats de la mission

Au sortir de cette mission et au regard des objectifs que s'était assignés l'équipe de mission, on peut dire que les résultats plus ou moins escomptés ont été atteints. En effet, lorsque l'on considère spécifiquement chaque objectif, on note donc que :

- **Objectif 1 : Prendre un premier contact avec les populations victimes de l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo et discuter avec elles afin de relever les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées.**

Du fait de l'impraticabilité de certaines routes menant à des villages préalablement identifiés avant la mission, deux villages n'ont pas été visités. Deux autres villages (Ma'Ameni et Nzimbe) ont été ajoutés à la liste des villages qui ont reçu la mission. L'essentiel des principaux problèmes relevés par ces populations sont présentés dans le tableau 1 (voir section II). En résumé, il ressort des échanges avec les populations que :

- la grande majorité de ces villages ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs prévus dans les différents textes de lois, et plus particulièrement de la législation forestière ;
- il y a un manque d'information, de sensibilisation des communautés par rapport aux différents processus et mécanismes en faveur des communautés dans la législation forestière (Droits d'usages coutumiers et économiques, Partage des bénéfices avec les cahiers de charges contractuelles (Article 251 du Code forestier), Foresterie communautaire, ...) ;
- il y a une désinformation, entretenue ou non, des communautés sur la valeur réelle des différentes essences de bois exploitées dans leurs forêts ;
- il existe effectivement une ou des filières pour l'exploitation illégale du bois en général et du Kévazingo en particulier dans ces différentes contrées. Ces filières seraient entretenues avec la complicité active ou

passive de certains agents des administrations locales (Eaux et Forêts, Préfecture, Tribunal...)

- **Objectif 2 : Informer les villageois sur leurs droits, leurs devoirs, le potentiel de leur forêt et sur la nécessité de la protéger.**

Après les réunions d'échanges et expositions des communautés des différents problèmes auxquels elles sont confrontées, l'équipe de mission veillait donc à expliquer à ces communautés les différents aspects liés à leurs droits, leurs devoirs et l'importance de leurs forêts par rapport à la législation forestière. Et pour renforcer cette sensibilisation et information, en plus des prospectus de sensibilisation sur le Kévazingo prévus, un dossier contenant un certain nombre de textes réglementaires (décrets, arrêtés...) de la loi forestière a été remis dans chaque village.

En outre, les différents villages ont également été édifiés sur les procédures de saisie de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) dans le cas où ils voudraient dénoncer des faits de corruption et d'enrichissement illicite dont ils auraient connaissance sur la base de faits avérés. Certaines communautés, après ces explications, ont prévu saisir prochainement la CNLCEI.

- **Objectif 3 : Ecouter les attentes et propositions des populations vis-à-vis des différents thèmes abordés :**

Comme relevé dans la plupart des villages, les communautés estiment qu'elles ont besoin de ce genre de missions où elles peuvent exprimer les problèmes qu'elles vivent au quotidien par rapport à un secteur, mais surtout avoir la possibilité de pouvoir soumettre des propositions ou recommandations pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. L'essentiel des recommandations et propositions par village sont repris dans le tableau 1 (Section II)

- **Objectif 4 : Discuter avec les villageois des alternatives efficaces (notamment l'exemple des Forêts Communautaires) pour lutter contre l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo en particulier et des autres essences en général.**

Des discussions avec les différents villages, il ressort que la plupart n'ont pas assez d'informations sur les alternatives possibles qu'ils peuvent initier. En dehors de leurs activités coutumières habituelles (plantations, cueillette,

pêche...), il n'y a pas d'alternatives efficaces. Il y a bien quelques villages qui bénéficient de l'appui du PDAR pour améliorer leurs techniques agricoles et deux villages (Nkang et Akok) déjà engagés dans la foresterie communautaire mais la grande majorité exprime le désir d'être appuyé et accompagné pour l'identification et la mise en place d'alternatives pour améliorer leurs conditions de vie. Bien que n'ayant pas encore entendu parlé de la foresterie communautaire (environ 10 villages sur les 13 visités), après la présentation de ce qu'est une forêt communautaire, la plupart de ces villages y entrevoit une possibilité pour eux de sécuriser et d'être responsable de la gestion de leurs forêts et surtout de lutter contre l'exploitation illégale des forêts.

- **Objectif 5 : Rencontrer les membres de la Forêt Communautaire de Nkang.**

Il était effectivement nécessaire de rencontrer les membres de cette association, pionnière dans le Woleu-Ntem dans la foresterie communautaire. Bien que les populations reconnaissent que l'initiative de la création ne venait pas d'elles-mêmes car c'est un projet OIBT qui venu le leur proposer, mais à présent elles sont entrain de s'appropriier le processus. Etant novices dans l'exploitation forestière d'une manière générale, ces populations de Nkang estiment qu'elles ont toujours besoin d'appuis et d'accompagnement de la part des administrations concernées, même aussi de la société civile. L'exploitation forestière est pour le moment suspendue dans leur forêt communautaire car un exploitant (prestataire) avec qui ils avaient signé un contrat avait coupé le bois sans respecter le Plan Simple de Gestion convenu avec l'administration des eaux et forêts, profitant ainsi de leur inexpérience dans le domaine.

Mais en attendant que la suspension soit levée, ces populations sont entrain de développer un élevage de porcs ainsi que des étangs de poissons dans leur forêt communautaire.

Cette rencontre avec le village de Nkang a donc permis d'entrevoir les avantages et inconvénients pouvant survenir dans la mise en œuvre d'une forêt communautaire. Ces communautés sont également disposées à participer à des actions de partage d'expériences avec les autres villages.

- **Objectif 6 : Repérer les villages sur lesquels concentrer la campagne de sensibilisation pour la suite.**

Au terme de cette mission, en fonction des problèmes soulevés par les différents villages, on peut déjà relever que dans tous les villages visités, les communautés ne faisaient pas directement le lien entre l'exploitation illégale du bois, les faits de corruption et l'enrichissement illicite ; deux concepts dont elles n'avaient aucune information. On a ainsi une certaine typologie des villages en fonctions des problèmes soulevés :

- Des villages connaissant les forêts communautaires : Nkang, déjà en activité, et Akok avec une convention provisoire ; les autres villages ont manifesté leur désir à mieux comprendre le concept et par la suite initier aussi leurs demandes de forêts communautaires ;
- Des villages plus ou moins en conflits avec des exploitants forestiers : Akom Essatouk, Akam Effack, Konosoville ;
- Des villages ayant été victimes d'exploitants forestiers véreux qui ont même abandonné du bois coupé en forêt : Nkang, Zanangoué, Ma'Ameni
- Mais la plupart des villages reconnaissent avoir été victimes ou témoins de l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo en particulier.

In fine, il est judicieux que l'information et la sensibilisation se renforce non seulement dans ces premiers villages mais dans toute la province en particulier et dans tout le pays en général. La production des supports et outils de communication et de sensibilisation et leur vulgarisation est devient de plus en plus urgent. La campagne doit donc se poursuivre et se renforcer.

VIII. Conclusions

Au Gabon, le Kévazingo fait l'objet de plus en plus de pression par rapport aux autres essences forestières pour ce qui est de l'exploitation et du commerce illégaux. D'après le Directeur Général des Industries et du Commerce du bois du Ministère en charges des forêts (communication. personnelle, 2014), le commerce illégal du Kévazingo concerne environ 3 000 m³ de bois par mois depuis deux ans (2013-2014)⁵.

Depuis l'augmentation de la demande et des prix du Bubinga (Kévazingo) en Asie, autant que l'installation des entreprises forestières à capitaux asiatiques qui s'impliquent dans le commerce local du bois, cette essence est devenue l'une des plus recherchées au Gabon. *« Elle est maintenant sujette à un abattage intensif et illégal qui menace sa durabilité dans les écosystèmes gabonais. Les implications et conséquences de cette situation sont nombreuses »*. On note aussi que l'abattage illégal du Bubinga (Kévazingo) est organisé dans toute la chaîne de distribution, de la prospection à l'exportation. Par ailleurs, le transport illégal du Bubinga (Kévazingo), comme celui des autres essences forestières s'appuie sur un système rendu opaque par le tripatouillage des « autorisations de transport exceptionnel » et le non-respect de la documentation standard en matière d'exportation. « Il est clair que ce mode opératoire illégal n'est pas sans conséquences, » car on dénombre un certain nombre d'impacts négatifs : impacts écologiques causés par l'exploitation abusive du Bubinga (Kévazingo), les déficits économiques, l'absence de sanctions, les implications sociales et l'image à l'international du Gabon.

Comme on le voit, pour l'exemple spécifique de l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo, le secteur forestier au Gabon est également miné par des pratiques de corruption sous toutes ses formes et des cas manifestes d'enrichissement illicite des agents des administrations et d'autres intermédiaires au détriment de l'Etat, des populations villageoises mais aussi de la ressource elle-même qui est menacée par cette surexploitation. Il y a donc lieu qu'au-delà de cette première phase d'information et de sensibilisation des différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux que des actions soient entreprises par les autorités compétentes afin

⁵ Denis Mahonghol et Thomas Osborn, avril 2015

d'endiguer et circonscrire ces pratiques de corruption. Des enquêtes plus poussées devraient également être diligentées afin d'appréhender ceux des agents de l'administration et tout autre acteur impliqués dans ces réseaux.

IX. Références

- Carriat J., Ces forêts qu'on assassine, In L'Express, juillet 2015
- Conservation Justice, L'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences, 2014
- Channon J. F. ; Sud: Dans les circuits de l'exploitation frauduleuse du Bubinga, In le Messenger, Cameroun, août 2014
- Gabon Review, Les contrebandiers et le Kévazingo du Gabon (<http://gabonreview.com/blog/les-contrebandiers-kevazingo-du-gabon/>)
- Mahonghol D. et Osborn T., Evaluation des espèces de bois africains menacées par le commerce international des pays majeurs de l'aire de distribution (Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo et Gabon) vers l'Allemagne et l'UE : Une évaluation préliminaire de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga) et *Millettia laurentii* (Wenge) (Un avant-projet du document d'information préparé par TRAFFIC et WWF Allemagne pour la 21e Réunion du Comité sur les Plantes de la CITES)

ANNEXES

Annexe 1 : Equipe de mission et Listes de présence par village



Agence Nationale d'Investigation Financière du
Gabon



Mise en œuvre du Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

Projet d'Appui à la Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

Projet/Activité

BRAINFOREST

Mission de Sensibilisation et d'information sur **La Lutte Contre la Corruption dans le secteur forestier**

- Cas de l'exploitation illégale du Kévazingo –

1.1. Equipe de mission

- EKOUA SIMA Jean Paulin, CNLCEI
- ASSEYI Rodrigue, CNLCEI
- SIMONNY ABEGUE Blanche, PNUD
- Pour Brainforest
 - ESSONO ONDO Protet Judicaël, Expert en exploitation forestière, Coordonnateur des programmes
 - MEYE OBIANG Olivier, Juriste, Assistant de projet
 - MENDENE ABESOLO Davy Tanguy, membre de Brainforest
 - EBANG MINKO Botrin, stagiaire
 - BIDEGAIN Mathieu, Stagiaire
 - LAURET Alexandre, Stagiaire
 - THOMAS Dylan, Stagiaire

1.2 Listes de présence

Date : 1^{er} juillet 2015

Village : Regroupement d'Ebomane

Noms & Prénoms	Contacts
MENDENE ABESSOLO Davy Tanguy	07.75.91.77 / 06.32.41.32
BIDEGAIN Mathieu	07.42.22.41
THOMAS Dylan	06.37.00.21
NKOGHE Joseph	07.64.04.10
EKOGHA OWONO Eugene	07.29.49.75
MEDOME Jean-Marie	06.78.98.36
EDZEGUE Pierre	02.71.33.43
MINLAMEZE Emile	06.04.51.92
BETEGHE Jean-Baptiste	06.11.97.88
ELABANE OBAME gulle Michel	02.70.80.94
EBANG MINKO Botrin	07.45.02.94
LAURET Alexandre	04.39.65.75

Date : 1^{er} juillet 2015

Village : Regroupement Akok, Bibe Melene, Meyo

Noms & Prénoms	Contacts
EBANG MINKO Botrin	07.45.02.94
LAURET Alexandre	04.39.65.75
THOMAS Dylan	06.37.00.21
BIDEGAIN Mathieu	07.42.22.41
MENDENE ABESSOLO Davy Tanguy	07.75.81.77
ANGOUNG MVE Pierre	07.32.46.84
MENGUE ME ZOLO Serge	02.84.75.29
AKOUE MBA Jean François	06.89.60.62
Mme OBAME ELLA Françoise	07.08.03.93
Mme OBAME ELLA Emilienne	04.58.62.29
EFFAME MINKO François	
NDONG OBAME	

ZANG MEBALE Alphonse	
NGUEMA NDONG Jean	07.41.80.33
EVOUNA NDONG	
ELLA BEYEME André	
ZOGO MENGARA Désire	07.00.53.58
ANGUE Monique	07.69.75.40
ZANG NFONO Solange	07.02.42.45
EYAGA Raphel	
EYAGA EYAGA	07.50.54.86
NTSAME ANGWE Valentine	07.98.37.00
MENGARA EYAGA Etienne	
OBIANG BIBANG Nicolas	07.93.85.60
MBA ZOLO Augustin	07.00.84.66
NZE ZOGASSI BITHEGUE	04.70.30.51
YENACOME André	06.13.88.78
OBAME MINKO Paul	04.31.41.58
Moise SAMBA	07.43.52.03
ENGONGA ELLA François	07.22.78.22

Date : 2 juillet 2015

Village : Akam Effack

Noms & Prénoms	Contacts
NKOGHE MBA Joseph	07.64.04.10
EBANG MINKO Botrin	07.45.02.94
MENDENE ABESSOLO Davy Tanguy	07.75.91.77
LAURET Alexandre	07.39.65.75
THOMAS Dylan	06.37.00.21
ASSEYI Rodrigue	07.65.79.02
EYA BEKA Arnaud	07.88.48.78
ADA NGUEMA Madeleine	
ENVO MVE Jean	07.79.85.84
ASSOG ZUE Bernadette	07.56.74.03
OBIANG MVE Pither	04.21.03.79
ANGUE NTOUTOUME Mireille	04.83.73.11

NSOROU NDONG Raissa	
ONDO Simon	04.59.07.90
ESSONO ESSONO Narcisse	07.27.40.20/06.69.50.90
OBAME EMANE Mexan	04.10.99.05
ZUE BIYOGHO Samuel	
ANGUE ONDO Martine	Chef de Village
NGUEMA BIYOGHE Emmanuel	Chef de Regroupement
EMANE NDONG David	
NGOU NGUEMA Theod	02.70.02.36
MBA MVE Flaubert	07.60.49.71
BIDEGAIN Mathieu	07.42.22.41
NDONG NDZIGOU Roland	06.27.52.49
NWELE BA BITEGHE Noel	02.90.08.36
EYELE NDO Durand	06.07.08.02
MDOUGOU EDOU Geovanie	06.87.81.41
NDONG EDO Lionel	06.80.05.92
MBEANG EDOU ARMELLE	

Date : 2 juillet 2015

Sous-préfecture de Meyo Kyé

Noms & Prénoms	Contacts
MENDENE ABESSOLO Davy Tanguy	07.75.91.77
THOMS Dylan	06.37.00.21
LAURET Alexandre	04.39.65.75
BIDEGAIN Mathieu	07.42.22.41
EBANG MINKO Botrin	07.45.02.94
MINKO EDZANG Nicaise	07.74.27.25 /06.24.79.88 (SG) SPI
MVONO-NGUEMA Emmanuel	07.06.78.67
EBANG MVARA JEAN	07.61.45.44
ASSOUMOU OBIANG Marcelin	04.39.31.81
NGUEMA BITEGHE Henri	07.56.82.97
MBUI NKOULOU Juliette	
BEKOUM N	07.32.00.42/02.32.00.42
MBAZOGO Helene	
Jean OLUI MEBIAME	02.90.09.77
BIYE MVE Jeannette	07.68.60.45

Date : 3 juillet 2015

Village : Assock Begue

Noms & Prénoms	Contacts
NZE EKOME	
ZOGO OYONO Félix	06.79.03.18
EBANE MAGUE	
MBENG EFFAYONG	07.59.24.97
ONDO OYE	
ADA ONGONE	
Mme BIBANG ABESSOLO	
ADA MENGUE Angélique	
BIVEGHE EFFAYONG	02.21.58.10

Date : 04 juillet 2015

Village : Akouk Afane (Regroupement de Konossoville)

Noms & Prénoms	Contacts
EBANG MINKO	
ENDAMANE Albert TL	04.14.37.75
OBAME Janvier	07.37.18.35
ADZABE EMVO Gaspard	07.22.52.01
MEBIAME NDONG Teddy	
KAMATEH Peter	04.14.30.37
ETOUGOU BENGONE	04.18.44.43
BIBE ALLOGHO Michel	07.25.36.93
ZOULA EBOLO Marcel	07.33.40.79
MINKO OBAME Paul	
APPIAH KOFI Eric	07.92.79.74
MFEGUE Lucas	04.75.49.52
NGODBE Simplicie	07.72.13.20
MINDZE MI NGUEMA Zita	04.79.68.14
BITHO Marlaine	07.66.12.94

Date Vendredi 04 juillet 2015

Village : Bibasse

Noms & Prénoms	Contacts
NGUEMA ALLOGO Frédéric	06.68.26.34
ESSONO ATOMO Roger	
ABA ATOME	
MEZOGO ATOMO	06.92.48.42

Date lundi 06 juillet 2015

Village : Ndzibe

Noms & Prénoms	Contacts
ESSONO MVE Gabriel	
ONDO MVE Michel	
EDOU MVE Flory	
MVE ESSONO Pierre	02.07.83.55
NGOU ONDO Gabriel	04.67.68.50
OBIANG MINTOO Paul	04.40.04.32
ESSONO MVE André	

Date lundi 06 juillet 2015

Village : Akom Essatouk

Noms & Prénoms	Contacts
ANGUE Albertine	06.25.02.32
ABESOLO ONDO Martin	
NDOUTOUMOU ENGO Jean	06.75.41.73
MBOUMBA Anastasie	07.46.42.72
OBONE MVE Marie	06.47.41.37
OBONO EFFA Amandine	02.90.77.32
AYINGONE ZUE Cynthia	06.47.41.37
ZUE ABA'A Yannick F	07.71.45.52

Date 7 juillet 2015

Village : Nkang

Noms & Prénoms	Contacts
ELLA MEGNE	
N'NANG OBAME Désiré (Chef du village et Président de l'Association)	07.46.57.46
SESE	07.11.10.07
ALLOGHO ONDO J-François	07.09.59.42
BISSOU BI NDONG Jean-Claude	07.87.76.52
NZENG MBA Antoine	07.59.66.37
NGUEMA EDZANG Paul	
MINKO EDZANG Clément	
ABESSOLO ZANG Léopold	
EBANE NDONG	
Sylvain OBIANG NDONG	
OBIANG MEVIE	
NSONE ASSOUMOU	
ELLA ONDO	
NGUEMA ESSIMA Chiny	
MINTSA MI6ONDO Yvan Morel	
MINTSA ALLOGO Nicaise	07.7372.90
ABESSOLO Gilbert	07.58.34.17
ASSEMBE ABESSOLO	07.97.57.00

Date : Mardi 07 juillet 2015

Village : Ma'Ameni

Noms & Prénoms	Contacts
NDONG NGUEMA Guy	04.35.44.47
EVINA-EKO Histrick	06.7500.43
Mme MBALLA Marie-c	07.17.93.14
ANGO ESSONO Marcel	02.72.17.22
NTSAME NNA Nuella	06.14.09.09
ESSABE OLOH Brice	07.24.71.16
ESSONO ESSONO W	02.70.70.62
ENGOUANG MEZANG Bernard	06.33.66.20

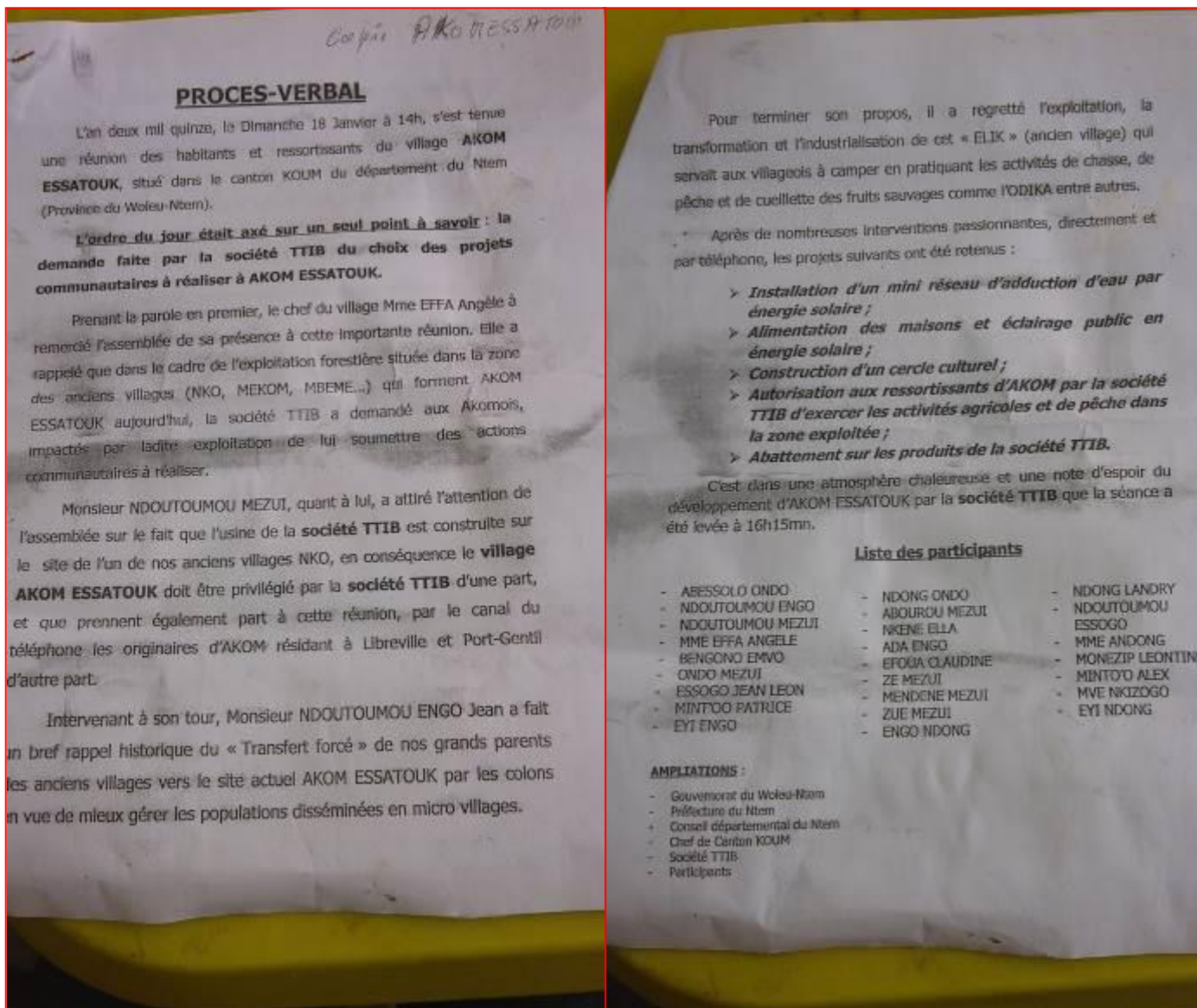
NKA NGUEMA Christian	02.30.38.38
NSEFOUMOU Béatrice	04.39.39.66
ANDEME OBOMA Rose	07.81.75.86
MEKE MEDZA NDOUMOUC	06.08.67.64
Thérèse B EVINA	07.87.61.49
NTSAME BEYEME S	02.71.66.41
ABENG AMOUGO	04.66.03.35
NKENE ELSO Alphonsine	06.05.81.27
ME MI NI NE ZE	02.58.16.55
ONDOA Rose	656.92.86.39
OKOMO Gwladis	02.10.16.23

Date Mercredi 08 juillet 2015

Village : Zanangoué

Noms & Prénoms	Contacts
ATOMO MENGOME Joel	07.36.15.10
NKOGO OBAME Eugène	07.62.48.10
NGUEMA NDONG Daniel	
OBAME NDONG Jean-Hilaire	07.84.00.20
MENGO ME OBIANG Aimé Rostand	
EVOUG ONDO Marie Josiane	07.01.74.15
BEKALE J Noel	07.77.48.70
ESSONO MEYE Gilbert	07.30.14.60
OBIANG OBIANG Philippe	04.48.15.80
OBAME ZENG André	07.32.29.45
EN ONDO Paul Marie	
NKOGHE NKOGHE Randy	04.22.55.02

Annexe 2 : PV Réunion du village d'Akom Essatouk adressé à TTIB



Annexe 3 : Quelques supports de sensibilisation distribués aux communautés

Mission de Sensibilisation et d'information sur La Lutte Contre la Corruption dans le secteur forestier

- Cas de l'exploitation illégale du Kévazingo -

Kévazingo



Article 102 : Toute personne physique ou morale désirant se livrer à l'exploitation forestière et à la transformation du bois, doit obtenir un agrément professionnel dans les conditions fixées par voie réglementaire

« En somme, l'ignorance de la loi, la précarité et la corruption sont les principales causes de l'exploitation illégale et abusive de Kévazingo »

Présentation:

Nom donné à un petit groupe d'espèces d'arbres très similaires dont les aires de distribution se chevauchent.
Appartenant à la famille des Fabaceae et au genre *Guibourtia*.

Arbres pluri-centenaires pouvant atteindre 40 m de haut et 2 m de diamètre.
Ces espèces ont des densités très faibles allant de 0,001 à 0,12 tiges/ha.

Surexploitation:

Le Gabon est l'exportateur le plus important. Entre 2007 et 2010, 90.000 m³ de kévazingo ont été exportés, principalement vers la Chine, soit environ 30.000 m³ par an.

Entre 2011 et 2012, après l'interdiction de sortie des grumes du pays en 2010, le Gabon a exporté environ 11.000 m³ de bois sciés. La RDC, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale, à eux trois, n'ont sorti que 350 à 1580 m³ par an de bois sciés.

Cette surexploitation est beaucoup plus aggravée au Gabon !

Exploitation illégale:

L'exploitation illégale de Kévazingo est organisée selon un système allant de la prospection à l'exportation.

Les réseaux sont organisés avec l'implication d'exploitants et de scieries, avec l'intervention de prospecteurs et d'intermédiaires locaux, enfin la complicité active ou passive d'agents de l'administration publique.



Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement



Poster réalisé dans le cadre de la « Campagne de lutte contre l'exploitation illégale et abusive de Kévazingo » qui a pour objectifs de mieux informer les populations.

Auteurs: Davy Mendene, Botrin Ebang, Mathieu Bidégain, 2015

Mission de Sensibilisation et d'information sur
La Lutte Contre la Corruption dans le secteur forestier
- Cas de l'exploitation illégale du Kévazingo -

Un géant à terre...



... mais à quel prix?



La forêt recouvre plus de 80% du territoire gabonais. Elle est à la fois protectrice, nourricière et sacrée.



Certaines essences comme le kévazingo représentent plusieurs millions de francs sur le marché.

- une telle richesse peut assurer un développement rural de grande ampleur si elle est bien distribuée. La création d'écoles et de sanitaires peuvent ainsi être pris en charge par les villages.

-Couper en quantité raisonnable et reboiser permettent une rentrée d'argent continue et durable. Tout couper et vendre immédiatement ne feront que détruire l'espace forestier et gaspiller ses richesses au détriment des générations futures.

Il faut des siècles pour faire pousser une forêt riche comme celle du Gabon. Elle est donc fragile et épuisable.

L'exportation sans transformation du bois gabonais ne permet pas le développement d'une véritable industrie forestière au Gabon. Il s'agit de changer cela afin de sortir le Gabon de son statut de pays exportateur de matière première.

-L'exemple de Haïti fait froid dans le dos : en détruisant 90% de sa forêt, le pays se retrouve le plus pauvre du monde. Il souffre de nombreux problèmes climatiques.

-Sans l'installation d'une véritable industrie et d'une gestion raisonnable des forêts, l'économie du Gabon s'effondrera en même temps que le dernier arbre.



La richesse des forêts gabonaises attise le désir d'agents économiques peu scrupuleux. Ces derniers, pour atteindre leur but, n'hésitent pas à mentir aux populations et à corrompre les institutions.

- Pour éviter de payer les taxes, les quantités réelles de bois exportés sont cachées, privant le peuple gabonais d'un argent qui lui revient de droit.

- Ils maintiennent les populations reculées dans l'ignorance afin de leur acheter leurs essences forestière à moindre prix.

-Ils n'hésitent pas à corrompre tous ceux susceptibles de les aider à obtenir le plus de bois à moindre frais.



Mission de Sensibilisation et d'information sur La Lutte Contre la Corruption dans le secteur forestier - Cas de l'exploitation illégale du Kévazingo -

C'EST QUOI LE KEVAZINGO?

Le Kévazingo est un nom donné à un petit groupe d'arbres similaires appartenant au genre *Guibourtia* (famille des Fabaceae).

Ces arbres peuvent atteindre plus de 40 m de long et plus de 2 m de diamètre. Ils se rencontrent principalement dans les régions de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et quelques-uns en Afrique du sud.

Ces espèces ont des densités très faibles allant de 0,001 à 0,12 tiges/ha pour des individus dont le diamètre est supérieur à 20 cm.

POURQUOI S'EN PREOCCUPER?

Parce que ces qualités et la polyvalence dans son usage ont provoqué un acharnement hors norme des exploitants forestiers sur ces espèces;

Parce que le Kévazingo est surexploité au Gabon;

Parce qu'à cette surexploitation s'ajoute une grande exploitation illégale.

Parce que c'est un arbre extrêmement rare allant de 0,001 à 0,12 tiges/ha;

EXPLOITATION ABUSIVE

Selon l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (2010), le Gabon est le plus gros exportateur de Kévazingo.

Entre 2007 et 2010, 90.000 m³ de Kévazingo ont été exportés par le Gabon, principalement vers la Chine; soit environ 30.000 m³ par an;

Après l'interdiction de sortie des grumes du pays en 2010, le Gabon a exporté environ 11.000 m³ de bois sciés entre 2011 et 2012. La RDC, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale n'ont sorti à eux trois que 350 à 1580 m³ par an de bois sciés (ATIBT).

LA VALEUR DU KEVAZINGO

Comme il est très rare et de grande qualité, le kévazingo a une valeur importante sur le marché du bois. Le mètre cube peut atteindre jusqu'à 2 millions de francs à Libreville. La moyenne se situe entre 180.000 et 400.000 F le mètre cube.

Les exploitants n'hésitent pas à dissimuler la valeur réelle de cet arbre afin d'acheter les grumes à moindre prix dans les villages.

EXPLOITATION ILLICITE

Une interpellation de six personnes pour exploitation illégale de Kévazingo dans le Nord du pays confirme l'intensité de l'exploitation illégale de ces arbres au Gabon.

Les enquêtes menées par l'ONG Conservation & Justice montrent qu'il y a des réseaux bien ficelés autour de ce trafic. Cela ne profite ni à la population ni à l'état gabonais.

Ces compagnies et leurs intermédiaires se servent du manque de notion et de connaissance des villageois sur la réalité du marché du bois précieux pour leur racheter illégalement et à un prix bien inférieur à sa valeur réelle l'arbre. Ces compagnies s'offrent un bénéfice plus qu'avantageux.

D'après une enquête de Conservation & Justice, il en ressort que ce trafic cause des problèmes au sein des familles, du village et entre les villages.

Ce triptyque a été réalisé dans le cadre de la « Campagne de lutte contre l'exploitation illégale et abusive de Kévazingo » qui a pour objectifs de mieux informer les populations rurales sur leurs droits.

Auteurs: Dany Mandene, Botrin Ebang, Mathieu Bidogain, 2015

Quartier Ambowe

B.P : 23 749 Libreville – Tel : (+241) 07 97 84 25

E-mail : info@brainforest-gabon.org

Url: www.brainforest-gabon.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT -

NIF : 80616C



Brainforest
Paving the way for sustainable development

